

NOTICE

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR PERSONNES HANDICAPEES

- Les Foyers d'Accueil Spécialisés (**FAS**) sont destinés à l'accueil de personnes qui présentent un handicap important les rendant inaptes à l'exercice d'une activité professionnelle mais qui disposent d'une certaine autonomie leur permettant d'accomplir les actes simples de la vie quotidienne.
- Les Foyers d'Accueil Médicalisés (**FAM**) accueillent des personnes lourdement handicapées qui ne peuvent exercer une activité professionnelle et qui ont besoin de l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de la vie quotidienne.
- Les Foyers d'Accueil pour Travailleurs Handicapés (**FATH**) assurent aux travailleurs handicapés, âgés de 18 ans et plus, un hébergement non médicalisé.
- Les Foyers d'Accueil Spécialisés pour Personnes Handicapées Vieillissantes (**FASPHV**) sont destinés à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes qui présentent un handicap important les rendant inaptes à l'exercice d'une activité professionnelle mais qui disposent d'une certaine autonomie leur permettant d'accomplir les actes simples de la vie quotidienne.
- Les Services d'Accueil de Jour (**SAJ**) offrent un service de prise en charge en journée aux personnes handicapées adultes, avec la perspective de leur maintien à domicile et dans leur environnement familial.